DEPARTEMENT DE LA CHARENTE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 MARS 2024

Délibération n°2024.03.23 B

Zone industrielle de Nersac - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée Al 813p à la société Automotive Cells Company SE

LE SEPT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1er mars 2024** Secrétaire de séance : **Francis LAURENT**

Membres en exercice: 27 Nombre de présents: 21 Nombre de pouvoirs: 4 Nombre d'excusés: 2

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Michel ANDRIEUX, Gérard DESAPHY à Pascal MONIER, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Hassane ZIAT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024 03 23B-DE

Accusé certifié exécutoire

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.03.23 B

Rapporteur: Gérard ROY

ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AI 813P A LA SOCIETE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE

Pilier: 3

Ambition: 301 Enjeux: 30104

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Modernisation et durabilité des filières industrielles

La société Automotive Cells Company SE (joint-venture créée entre le fabricant de batteries SAFT et le constructeur automobile PSA) spécialisée dans la fabrication de batteries pour véhicules électriques est implantée dans la Zone Industrielle sur la commune de Nersac.

En 2022, la société ACC a finalisé la construction d'une usine pilote de batteries, jouxtant l'actuelle entreprise Arts Energy (ex-SAFT).

ACC souhaite faire l'acquisition d'une bande de terrain située à l'arrière et tout le long de sa propriété afin d'y réaliser les stationnements de son personnel. En effet, depuis la mise en service de l'usine, les salariés se stationnent sur le parking d'Arts Energy aujourd'hui saturé. Par ailleurs, ACC a réalisé plus de recrutements que prévus.

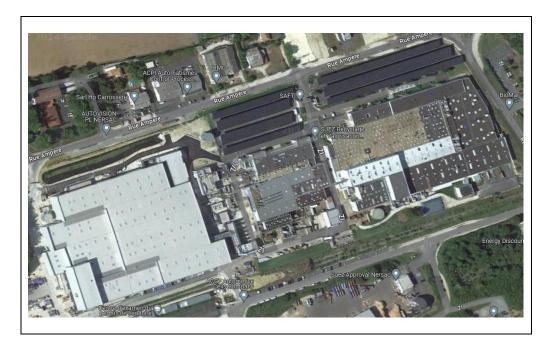
Il s'agit d'une parcelle en friche où se trouve une ancienne voie ferrée désaffectée.

La parcelle actuellement en cours de division a une superficie approximative de 9 850 m².

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024_03_23B-DE

Accusé certifié exécutoire



Il est proposé la cession de cette parcelle à la société ACC à titre gratuit.

En effet, dans l'avis des Domaines, il est bien indiqué que la parcelle ne présente que peu d'intérêt pour tout autre acquéreur potentiel en raison de sa configuration et constitue une charge d'entretien pour GrandAngoulême. Et enfin, il est noté que la remise en état du terrain (enlèvement des rails, ballasts et traverses de chemin de fer) présente un coût élevé estimé à 86 100 €, soit l'équivalent du prix de cession.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La valeur dans l'actif de cette parcelle est de 0 € au 31 décembre 2024.

Je vous propose:

DE CONSTATER la désaffectation de la parcelle cadastrée Al 813p, d'une superficie approximative de 9 850 m² sur la commune de Nersac.

D'APPROUVER le déclassement du domaine public de cette parcelle pour la faire entrer dans le domaine privé intercommunal.

D'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée Al 813p pour une surface approximative de 9 850 m² située sur la commune de Nersac, à la société Automotive Cells Company SE ou toute entité la représentant, à titre gratuit, en contrepartie du démontage des installations présentes (traverses et rails).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...),

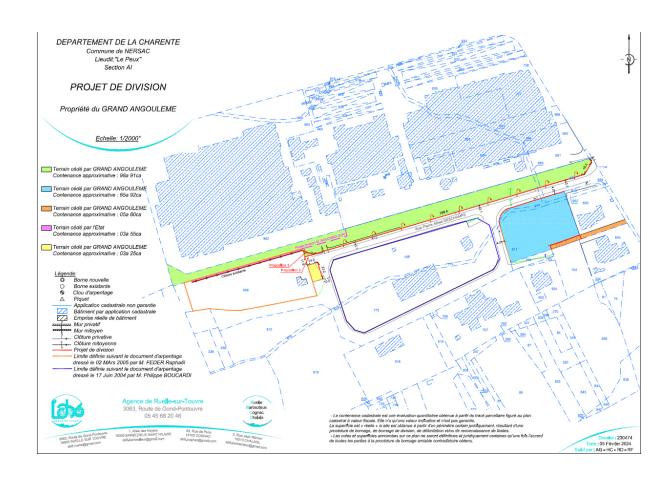
DE CONSTATER la sortie de l'actif de la parcelle cadastrée Al 813p.

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0 APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024_03_23B-DE

Accusé certifié exécutoire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024_03_23B-DE

Accusé certifié exécutoire